Longueur parcours
▸ 2ème catégorie : 14,2 Km

AAPPMA «L'Ailette» de FOLEMBRAY
Actualisation : Saison 2025

Domaine public & privé / Réciprocitaire

Légende cartographie

- Cours d'eau de 2ème catégorie piscicole
- Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche
- Poste de pêche accessible aux PMR

Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

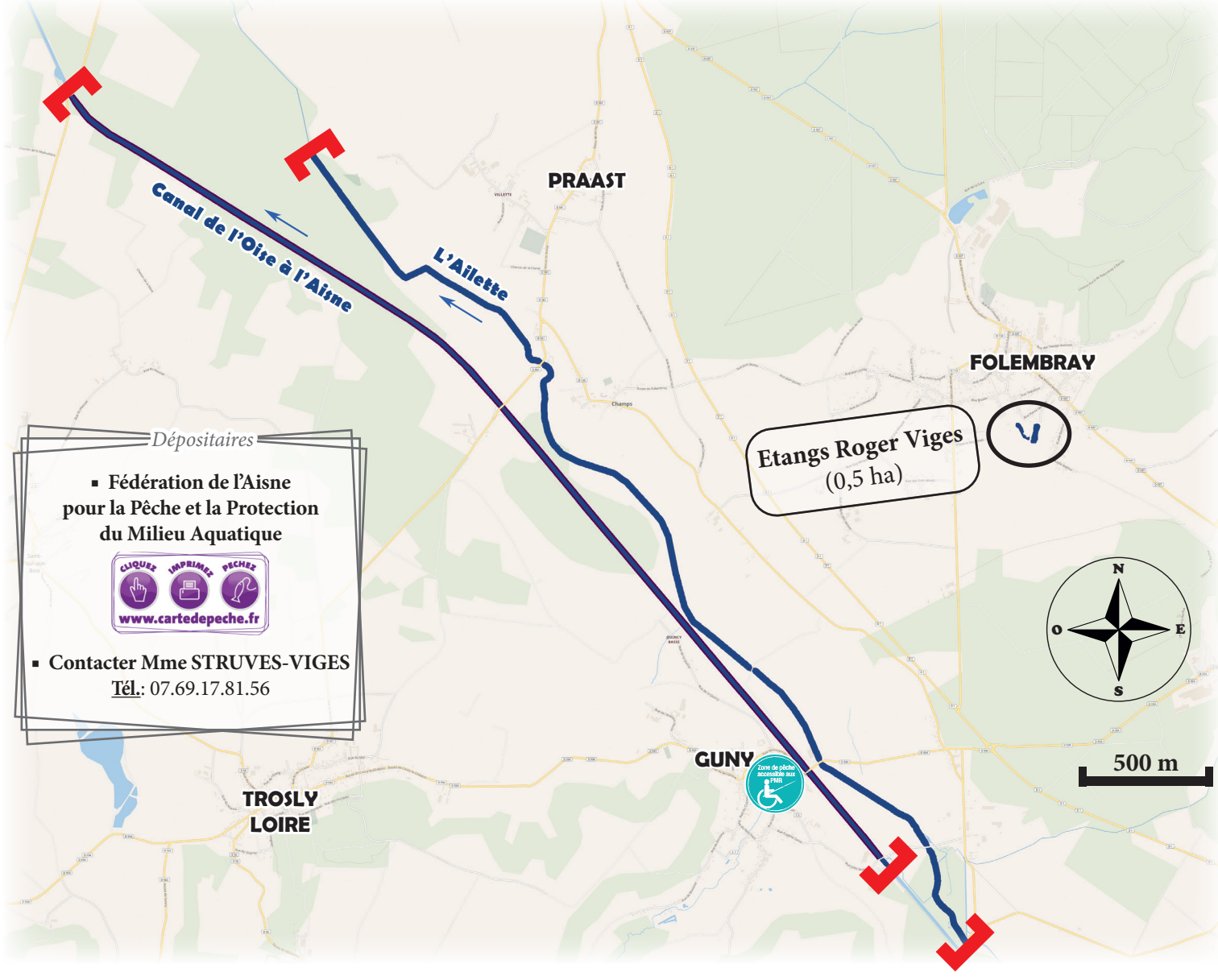

Dépositaires

- **Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
  www.cartedepeche.fr
- **Contacter Mme STRUVES-VIGES**
  Tél.: 07.69.17.81.56

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.